

Commune de Lucey

Procès – verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lucey se sont réunis à 19h30 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 novembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

BAILET M.C. - COLLIN C. - CROZIER F. - HENAUULT T. - HERLEM B. - PAOLI I. – SANTOS GENET A. - VITALLY C

ETAIT ABSENT :

LOBROT Rémi

ETAIENT EXCUSES :

HALLER Franck (a donné pouvoir à F. CROZIER)

LEVEQUE André (a donné pouvoir à C. VITALLY)

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Christiane COLLIN et Christine VITALLY sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
 - Congés fractionnés et congés exceptionnels
 - IFSE et CIA
 - Convention partenariat avec la Poste
 - Recouvrement de créances
 - Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics : SPANC, eau potable, élimination des déchets
- Dossier sécurité routière sur la commune (planning)
- Appartements et bâtiments communaux
- Chemin communal de Cremon
- Panneaux de signalisation
- Questions diverses

Le procès-verbal du 21 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité après une modification apportée à la demande d'un membre du Conseil Municipal.

1° Délibérations à prendre :

- Congés fractionnés et congés exceptionnels :
Les agents municipaux ont droit à un ou deux jours supplémentaires lorsque la prise de leur congé annuel est fractionnée.
Les agents ont droit à des jours d'absence rémunérés lors de certains événements familiaux sur justificatif. (Accepté à l'unanimité).

- IFSE et CIA :

(Point aborédi sans la présence de la secrétaire de mairie)

La commune a décidé d'accorder un régime indemnitaire à ses trois agents municipaux par le biais du RIFSEET (Régime Indemnitaire Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui se compose de deux parties principales:

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) : Indemnité attribuée en fonction des responsabilités et des conditions de travail liées au poste occupé. Elle prend en compte l'expertise nécessaire pour le poste ainsi que les sujétions spéciales (par exemple, des conditions de travail difficiles).

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : Part destinée à valoriser l'engagement professionnel et la performance des agents. Elle est versée en une ou plusieurs fois par an et est modulée selon les résultats individuels des agents.

La rémunération par le RIFSEEP est individualisée et prend en compte les spécificités de chaque fonction et les contributions de chaque agent.

Le RIFSEEP est calculé en fonction de plusieurs critères. Voici les principales étapes du calcul :

1. **Socle Indemnitaire :** Il s'agit du montant minimum garanti pour chaque agent. Ce socle est défini par le grade et la catégorie de l'agent.
2. **Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) :** Cette indemnité est calculée en fonction des responsabilités, des conditions de travail et de l'expertise requise pour le poste occupé. Elle est attribuée en points, qui sont ensuite convertis en euros en fonction de l'enveloppe maximale disponible.
3. **Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :** Ce complément est basé sur les performances et l'engagement professionnel de l'agent. Il est versé en une ou plusieurs fois par an et peut varier en fonction des résultats individuels.

Une commission s'est réunie en mairie pour calculer la somme concernant l'IFSE due à chaque agent à partir du 01 janvier 2024, sachant qu'il existe des plafonds annuels maximums.

En fin d'année, suite aux entretiens d'évaluation, Madame le Maire décidera de l'attribution ou non de ce complément.

Convention / Partenariat avec la poste :

Deux conventions ont été signées depuis 2007. Une nouvelle convention est nécessaire suite à l'échéance de la précédente.

Recouvrement de créance :

Une somme de 18,12 euros est passée en pertes et profits.

Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics : SPANC, eau potable, élimination des déchets. François CROZIER et Christiane COLLIN déplorent que toutes les décisions dans ce domaine aient été prises directement au niveau de la Communauté de Communes sans concertation préalable au sein des conseils municipaux. Madame le Maire explique qu'il y a des commissions au sein de la CCY qui travaillent sur les dossiers qui sont soumis en premier au conseil communautaire et ensuite aux conseils municipaux.

Les rapports sont approuvés sauf une abstention.

Dossier sécurité routière sur la commune :

Pour informer les habitants de la commune sur les mesures concernant la sécurité routière, deux options étaient envisageables :

- Une réunion à la salle des fêtes pour l'ensemble de la population
- Une réunion par hameau.

Tous les habitants étant concernés par les problèmes de sécurité sur la commune quel que soit l'endroit où ils habitent, la première option a été retenue et tous les habitants seront invités.

Madame le Maire propose que Monsieur Mathieu CAILLARD du TDL soit invité à cette réunion publique.

4° Appartements et bâtiments communaux :

- les appartements communaux :

Deux appartements de la commune nécessitent des travaux de rénovation.

Concernant l'appartement situé au - dessus de la mairie, Madame le Maire présente deux devis de Mickael CANIZARES, auto-entrepreneur et multi – tâches qui sont validés par le Conseil Municipal.

La mairie n'a pas encore reçu de devis concernant l'appartement situé au-dessus de l'école.

Thierry HENAUULT fait remarquer qu'il est nécessaire de vérifier l'installation électrique, un devis a été donné par l'entreprise JPServices. Contacts pris par Christine VITALLY pour les diagnostics énergétiques.

- La salle des fêtes :

Madame le Maire rappelle à François CROZIER qu'il doit communiquer les coordonnées d'une société chargée de poser des capteurs pour mesurer l'évolution des fissures et déterminer la nature des travaux à envisager.

Le chauffe-eau de la salle des fêtes est à remplacer.

Serge GRAND a commandé une pièce de rechange pour le lave-vaisselle. Celle-ci tarde à arriver mais n'empêche pas l'utilisation de l'appareil.

- L'école :

Bien que l'école ait besoin de rénovation, la directrice est satisfaite d'être sur la commune de Lucey. Madame le Maire précise qu'il serait préférable que l'accès à l'appartement municipal situé à l'étage se fasse par l'extérieur. De plus, une extension du côté parking serait à envisager. Monsieur François CROZIER doit contacter un architecte de sa connaissance.

- Chemin communal de Cremon :

L'entreprise SOUMAILLE propose un devis d'un montant de 3040,80 euros TTC pour la réparation du chemin. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Thierry HENAUULT attire l'attention sur la nécessité de réparer le chemin avant d'entreprendre la rénovation du mur. Talus plus creusement.

e. Panneaux de signalisation :

En lien avec le plan de sauvegarde, Bernard HERLEM a listé une quinzaine de panneaux et une dizaine de barrières à acheter.

Par ailleurs, une douzaine de panneaux ayant disparu récemment, Madame le Maire a porté plainte. Nous allons demander un devis pour les panneaux volés, à présenter à l'assurance.

Questions diverses :

- L'association « Les Ecosseurs » avait invité Madame le Maire à une collégiale en octobre pour lui parler du parcours de santé intergénérationnel censé être implanté sur le terrain communal situé derrière le jeu de boules. Madame le Maire leur a demandé à la place de prendre rendez-vous en mairie et de venir en nombre restreint. Elle les a reçus le 12 novembre avec Bernard HERLEM, en qualité de 1^{er} adjoint et Alexandra SANTOS GENET, à l'initiative du projet. A l'issue de la rencontre, les Ecosseurs ont rédigé un compte-rendu dont le Maire a fait la lecture aux élus.

La lecture de ce compte-rendu a suscité la réaction de certains élus, ce qui a entraîné un début de débat et Madame le Maire a précisé que c'était une affaire en cours car l'association demande d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire conclut en signalant qu'un avis favorable a été donné par les BF (Bâtiments de France) pour l'installation du parcours santé sur le terrain qui fait l'objet du débat.

- **Déficit de la cantine :**

Premier semestre 2024 : la somme de 7734,29 euros est due par chaque commune du RPI après participation des parents ; ce qui représente un total d'environ 46 400 euros pour l'année.

- **Périscolaire :**

Lors des réunions des maires à la Communauté de Communes, il a été dit à Madame le Maire que le nombre d'enfants augmente, ce qui engendre l'augmentation des charges et des difficultés face à un manque de personnel et de locaux. Pour le moment aucune solution n'a été trouvée pour accueillir tous les enfants.

- **Inondations en Espagne :**

Suite à une demande d'urgence de subventions pour apporter de l'aide aux victimes, la commune a octroyé la somme de 300 euros.

- **Service de la Poste :**

Lors d'une visite, le responsable de la Poste soulève le problème de la sécurité du personnel et est étonné qu'il n'y ait pas de caméra extérieure et un éclairage plus important. Certains élus ne sont pas favorables à l'installation de caméras.

- **CME :**

poursuite du projet de création de silhouettes prévention routière par les enfants: François Croizier a enfin reçu une réponse pré instruite de la DREAL et des Bâtiments de France à un dossier de propositions envoyé début Octobre. Une déclaration de travaux

concertée entre élus et enfants devrait aboutir rapidement via la finalisation du projet. Au préalable, Madame SUIRE inspectrice de sites classés (DREAL) a fait savoir qu'elle souhaite rencontrer les élus au Conseil Municipal des Enfants.

- **Assises de la forêt :**

François CROIZIER réaffirme la nécessité et l'impératif de créer une instance de réflexion et de gestion de la forêt de Lucey. Sa gestion actuelle du point de vue communale et propriétaire peut être jugée comme chaotique et inexistante, la législation « site classé » préemptant sur toute coupe de bois... Madame le Maire (heure tardive) propose que ce sujet soit abordé lors d'un prochain conseil municipal.

- **La fibre :**

Madame le Maire précise qu'il y a des difficultés pour l'installation de la fibre sur notre commune du fait que nous sommes en site classé. L'armoire qui devait être installée vers les containers du chef-lieu n'a jamais été posée. Madame le Maire a appris lors d'une réunion à la CCY que l'armoire installée à Jongieux est pour les 2 communes.

Le Maire,

Les secrétaires,

Marie-Christine BAILET

Christiane COLLIN et Christine VITALLY

